

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 919**

### Intitulé

BT : Brevet de technicien Métiers de la musique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce BT a pour but d'assurer une formation aux différents métiers de la musique, à l'exclusion du professorat. La formation de disquaire est l'une des spécialités préparées. Le technicien reçoit une formation musicale artistique et technique : histoire de la musique, de l'art, technologie des instruments, de l'enregistrement ainsi qu'une initiation économique et juridique. Il peut exercer des emplois très diversifiés : disquaire, secrétaire musical dans les maisons d'éditions phonographiques ou de productions, technicien en montage, en copie de bandes, exceptionnellement preneur de son, régisseur d'orchestre... Après une formation professionnelle spécialisée, il peut aussi travailler dans le domaine de la facture instrumentale.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

D1211 : Vente en articles de sport et loisirs

L1201 : Danse

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Après un parcours de formation continue	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Par candidature individuelle	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Par expérience dispositif VAE	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

B.O. n° 0 du

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**